

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS**



**Réunion du Comité Syndical
du 15 décembre 2016**

N° de la délibération	Nombre de membres du Comité	Nombre de présents		Quorum (article 11 des statuts modifiés)	Nombre de votes	
		Titulaires	Suppléants		Pour :	Contre : Abstentions :
938	33	11	0	11	Pour : Contre : Abstentions :	11 + 1 pouvoir 0 0

Le comité du SMEL (Synergie Mer Et Littoral) s'est réuni, le **Judi 15 décembre 2016 à 15 heures** à la Maison du Département à SAINT-LÔ (salle Amiral Tourville) sur convocation expédiée le 30 novembre 2016. Mr Patrice PILLET, Président, préside la séance.

ETAIENT PRESENTS

Délégués du conseil départemental titulaires :

Mme Frédérique BOURY, M. Gabriel DAUBE, M. Pierre de CASTELLANE, M. Jean-Paul FORTIN, Mme Maryse HEDOUIN, Mme Patricia LECOMTE, M. Gilles LELONG, M. Patrice PILLET (pouvoir de Mme Christelle CASTELEIN).

Délégués des communes titulaires :

M. Pierre-Yves AUSSANT, Mme Simone DUBOSCQ, Mme Marie-Françoise LEBONNOIS

ETAIENT EXCUSES

Délégués du conseil départemental, titulaires :

Mme Christèle CASTELEIN, M. Jacques COQUELIN, M. Antoine DELAUNAY, Mr Sébastien FAGNEN, M. Jean-Marc JULIENNE, Mme Dominique LARSONNEUR-MOREL, M. Jean LEPETIT, M. Jean MORIN, Mme Valérie NORMAND.

Délégués des communes, titulaires :

M. Stéphane AUCRETERRE, M. Gilles AUGER, M. Hubert MOUCHEL, M. Thierry TOTAIN.
Mme Françoise K'DUAL, Mme Emeline THEVENIN

Délégués des chambres consulaires, titulaires :

M. Dominique LOUZEAU (CCI Cherbourg-Cotentin),
M. Jacques FESNIEN, M. Loïc HOUSSARD, M. Patrick LEPELLEUX, M. Alain SALMON,
M. Pascal FERREY, M. Marc LECOUSTEY (Chambre d'Agriculture).

.../...

Adhésion au CENOMEXA (Comité d’Ethique Normandie en Matière d’Expérimentation Animale)

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu ce sujet intégré aux questions diverses,

Vu les éléments d’information fournis,

Considérant le rôle de cet organisme composé de scientifiques, philosophes, dont l’adhésion permet d’expertiser d’autres structures (expérimentation animale), et de participer à des formations des agents du SMEL, et les accréditations qui en découlent,

Considérant le coût adhésion annuel de 1 600 € ;

Après en avoir délibéré,

Le Comité, à l’unanimité des membres présents, accepte l’adhésion du SMEL au CENOMEXA sur la base du coût annuel indiqué étant précisé qu’un bilan sera établi au bout d’une année permettant de mesurer du degré de satisfaction et déterminer de la poursuite ou non de l’adhésion du SMEL à cet organisme.

Pour extrait conforme,

LE PRESIDENT DU SMEL,

Patrice PILLET

